

THE WORLD MEDICAL ASSOCIATION, INC.

8. P. 63 - 01212 FERNEY-VOLTAIRE Cedex, France 28, avenue des Alpes - 01210 FERNEY-VOLTAIRE, France

Telephone: 50 40 75 75

Fax : 50 40 59 37

Cable Address:

WOMEDAS, Ferney-Voltaire

Octobre 1990

10.B

Original: anglais

DECLARATION DE L'ASSOCIATION MEDICALE MONDIALE

sur

LE CONTROLE DES ACCIDENTS

Adoptée par la 42e Assemblée Médicale Mondiale Rancho Mirage, Californie (Etats-Unis), Octobre 1990

Lors de la session scientifique de Hong Kong, en septembre 1989, l'Association Médicale Mondiale a examiné la question des accidents et du contrôle des accidents et invite par conséquent les associations médicales nationales à coopérer avec les agences publiques et privées nécessaires dans chaque pays en vue de développer et invite par conséquent les associations médicales nationales à coopérer avec les agences publiques et privées nécessaires dans chaque pays en vue de développer et de mettre en oeuvre un programme de contrôle et de prévention des accidents qui s'attachera notamment à rendre plus satisfaisant encore le traitement médical et la rééducation des accidentés. Il importe d'étendre la recherche et l'enseignement relatif au contrôle des accidents alors que la coopération internationale constitue une nécessite vitale pour la réussite du projet.

L'Association Médicale Mondiale invite les associations médicales nationales à incorporer les éléments de base suivants dans leurs programmes.

1. INTRODUCTION

Les accidents constituent la principale cause de décès et d'invalidité chez les enfants et les jeunes adultes. Des millions de personnes sont chaque année victimes d'accidents qui viennent ruiner leur santé, leur vie et leurs moyens de subsistance, mais il est cependant possible de prévenir cela, car il existe des moyens qui permettent de comprendre et de prévenir les accidents. Et l'on peut, grâce à ces moyens-là, sauver et rendre certaines vies meilleures.

Le contrôle des accidents doit être reconnu comme plan prioritaire de la santé publique pour lequel chaque pays doit faire preuve de coordination entre les services de santé et de transport et les centres de services sociaux. Afin d'assurer le succès d'un tel projet, la participation des médecins et l'étoffe d'un chef s'avèrent être indispensables.

2. EPIDEMIOLOGIE

Le travail d'ébauche de ce projet doit comprendre l'acquisition de données plus conformes qui serviront de base pour les accords de priorité, les interventions et la recherche. La mise au point d'un système efficace de surveillance des accidents dans chaque pays doit permettre de recueillir les informations et de les intégrer. Il importe que les hôpitaux et les centres médicaux-sociaux adoptent un système consistant et fidèle de codification des accidents et il faudra également veiller à uniformiser la codification des accidents graves.

3. PREVENTION

La prévention des accidents nécessite d'instruire et de former les gens afin de leur apprendre à changer leur comportement et de les persuader qu'ils peuvent ainsi contrôler les risques d'accidents. Il est essentiel d'édicter des lois et des règlements qui invitent à des changements de comportement qui seraient fondés sur des méthodes scientifiques efficaces de prévention d'accidents. Il conviendra de faire rigoureusement respecter ces lois afin qu'elles influent efficacement sur les changements de comportement. Il importe d'encourager la diversité et la conception de meilleures mesures de protection (le produit fabriqué et son environnement) et ainsi se prémunir automatiquement contre les accidents, car il s'agit là de la meilleure façon de prévenir les accidents.

4. BIOMECANIQUE

La primauté sera donnée à la recherche biomédicale sur les causes d'accidents et leur prévention. Une meilleure compréhension des accidentés et des handicapés à la lumière de la biomécanique permettra d'améliorer la d'accidents et leur prévention. Une meilleure comprehension des accidentés et des handicapés à la lumière de la biomécanique permettra d'améliorer la protection des individus. Les dispositions réglementaires concernant la conception desdites mesures doivent incorporer les normes de sécurité du produit fabriqué issu d'une meilleure compréhension des accidents par le truchement de la biomécanique.

5. TRAITEMENT

Afin de faciliter les prises de décision, il est indispensable d'accroître l'efficacité des secours sur les lieux de l'accident par la mise en place d'un système de communication relié à des praticiens. Il importe que les moyens de transport à destination de l'hôpital soient rapides et fiables et que celui-ci soit à même de dispenser une équipe de praticiens du trauma. L'hôpital se doit également de disposer du matériel adéquat et des réserves nécessaires à la provision de soins aux accidentés et de permettre notamment l'accès d'urgence à une banque du sang. Les études et la formation des praticiens du trauma demandent à être encouragées afin de voir garantie à tous moments une capacité technique optimum.

6. REEDUCATION

Les victimes du trauma nécessitent une provision de soins continus et une attention particulière concernant non seulement leur survie mais aussi l'identification et la préservation de leurs fonctions résiduelles. Toute rééducation destinée à rétablir les fonctions biologiques, psychologiques et sociales doit veiller à ce que les personnes bléssées puissent acquérir un maximum d'autonomie personnelle et un style de vie libre de toute pour dépendance. importe de tout mettre oeuvre en l'institutionalisation du patient (et de sa famille). Il se peut également que la rééducation exige que l'on procède à des changements dans l'environnement physique et social du patient.